

“ Encore une fois, nous ne vous donnerons pas notre sentiment comme citoyen sur cette question purement politique de savoir qui a droit ou tort entre les diverses branches du pouvoir souverain ; (ce sont ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes) ; mais la question morale, savoir quels sont les devoirs d'un catholique à l'égard de la puissance civile établie et constituée, dans chaque Etat, cette question religieuse, dis-je, est de notre ressort et de notre compétence..... ”

“ Ne vous laissez donc pas séduire, si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain : la trop fameuse convention nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du peuple, puisqu'elle lui devait son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la déclaration des droits, en tête de la constitution de 1795, que la souveraineté réside, non dans une partie, ni même dans la majorité du peuple, mais dans l'universalité des citoyens..... Or qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement ?..... ”

Les plus obstinés admirateurs des révoltés de 37 devront reconnaître la haute sagesse, la prudence éclairée dont a fait preuve le vénérable évêque de Montréal en cette circonstance mémorable. Tout de même, en dépit de ses avis et de son appel à demeurer dans les limites de la légalité, à s'abstenir de tout mouvement de sédition, Cardinal, Duquet, Chénier et leurs compagnons se sont jetés à l'aventure dans le tourbillon révolutionnaire et ont pris follement les armes contre le pouvoir légitime de la couronne britannique, voulant lui arracher par la force et la violence des libertés que la diplomatie et la calme discussion devaient infailliblement nous faire octroyer. De cette échauffourée, aussi inhabile qu'inconstitutionnelle, ont surgi de graves désordres, où le sang canadien a coulé inutilement et dont sont responsables ceux qui n'ont pas voulu écouter la voix de la raison et suivre la ligne droite, selon les dictées d'une conscience éclairée.

Enfin, célébrer la mémoire de ces hommes par une fête à la Michelet, ce serait donner aux fauteurs de désordres une prime d'encouragement et enseigner à la jeunesse comme aux générations futures qu'une poignée d'agitateurs sans responsabilité peut impunément s'insurger contre la constitution d'un pays et forcer la totalité de la nation à subir son joug ou ses caprices. Ce serait encore élever à la dignité d'un droit sacré le faux principe que, sans l'absolue nécessité de la légitime défense, revêtu des conditions voulues, contre un despotisme tyrannique, injuste, oppresseur et vexatoire, il est permis de violer ou de détruire par la violence, par l'appel aux armes, la constitution qui régit tout un peuple et